

Relations fédérales-provinciales

Nous savons tous qu'on a apporté ces dernières années des changements importants du genre de ceux que j'ai mentionnés au fonctionnement du gouvernement du Canada. Les divers partis de la Chambre ne sont peut-être pas tous d'accord sur l'importance d'un changement particulier, mais il est bien évident que le bureau du Conseil privé et celui du premier ministre ont acquis plus d'importance et que les pouvoirs du premier ministre ont augmenté. Pourtant, il est extrêmement significatif que même si l'on a apporté une multitude de changements à la structure du gouvernement, la mesure à l'étude est la seule qui ait été présentée à la Chambre des communes à cet égard. Même si tous les autres changements ont modifié la nature de notre gouvernement, ils ont tous eu lieu sans que nous puissions exprimer notre opinion à leur sujet. On ne nous a pas demandé de les approuver. On ne nous a pas présenté de mesure à leur égard. Nous n'avons pas eu l'occasion comme maintenant de discuter une mesure les concernant.

M. Darling: Ces changements ont été apportés en cachette.

M. Clark (Rocky Mountain): Comme mon honorable ami de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) l'a dit: «Ces changements ont été apportés en cachette.» Et quelle que soit la signification de cette façon d'agir, monsieur l'Orateur, à mon avis, tous les députés sont mécontents de la situation au Parlement du Canada.

L'autre jour, j'ai présenté un bill privé réclamant une mesure très simple et très élémentaire en l'occurrence, l'établissement d'un comité parlementaire qui examinerait les pouvoirs et les prérogatives du premier ministre. Ce comité aurait pu élaborer des formules suivant lesquelles le premier ministre et les services qui ont foisonné autour de lui auraient rendu compte au Parlement, duquel émanent en théorie tous les pouvoirs du premier ministre. Ce bill a donné l'occasion à l'autre côté de la Chambre de faire entendre des bruits favorables, mais comme il arrive à tant de modifications auxquelles le gouvernement n'est pas prêt, il n'a pas fait l'objet d'un vote faute de temps. Je serais tenté, monsieur l'Orateur, de répéter les arguments que j'ai invoqués pendant l'heure des initiatives parlementaires dans mon éloquente intervention . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark (Rocky Mountain): Je dois dire à mes honorables collègues qui sont immédiatement à ma gauche que je suis d'autant plus tenté de le faire maintenant, qu'il n'y avait pas alors quorum à la Chambre, comme d'habitude pendant la période réservée aux députés. Mais je ne céderai pas à ce désir, me contentant d'insister sur le fait que si le cabinet du premier ministre a grossi en nombre—ce que l'on peut voir à l'importance des effectifs qui relevaient récemment du député de Scarborough-Est—ses pouvoirs se sont également élargis, du simple fait que le rôle de l'État s'est étendu. Il en va de même bien sûr du bureau du Conseil privé; toutefois, l'accroissement de pouvoirs est surtout marqué en ce qui concerne le cabinet du premier ministre, les leviers de commande étant maintenant réunis entre les mains de ce dernier.

[M. Clark (Rocky Mountain).]

Il y a encore une chose à ajouter à ce sujet. Le député de Scarborough-Est, en réponse à un discours important et fort réfléchi de mon collègue d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), a affirmé qu'il n'était nul besoin d'un ministre chargé exclusivement des affaires intergouvernementales ou des relations fédérales-provinciales. Car, selon lui, ce ministre existe déjà en la personne du premier ministre. Eh bien, monsieur l'Orateur, un des sujets d'inquiétude que présentent les fonctions et les attributions du premier ministre est spécialement que, contrairement aux autres ministres, il n'est pas tenu de comparaître devant un comité permanent de la Chambre pour y rendre des comptes. Il n'est pas interpellé autrement que dans le cours de ces échanges généralement peu satisfaisants qui ont lieu pendant la période des questions, et où les possibilités d'une interrogation sérieuse sont grandement limitées. Il n'a pas de réponses à fournir directement à l'un des comités permanents, comme doivent le faire les ministres, comme devrait le faire un ministre chargé des relations fédérales-provinciales.

Cela concerne toute la question du déséquilibre grandissant entre le pouvoir du premier ministre et de son cabinet et le pouvoir de la Chambre, qui a considérablement diminué ces derniers temps. J'ai fait valoir l'autre jour et je répète maintenant que, de façon très réelle, le Parlement a plus d'autorité sur le président du CN, d'Air Canada ou de toute autre société de la Couronne qu'il n'en a sur le premier ministre. Je le dis parce que les titulaires de ces hauts postes sont appelés à comparaître devant les comités permanents et à expliquer leur conduite, mais pas le premier ministre. C'est à mon sens une grave lacune. Je dis aussi, en mon nom personnel, que je comprends les motifs qui poussent le premier ministre à agrandir son cabinet et le bureau du Conseil privé pour pouvoir, en sa qualité de chef politique élu du gouvernement, faire contrepoids à l'opinion des fonctionnaires nommés.

● (1720)

A un moment donné de la croissance et de l'expansion du gouvernement, ce genre de chose est nécessaire et ce moment est venu. Je comprends donc les intentions. Je ne comprends pas cependant l'irresponsabilité flagrante des vis-à-vis qui sont hors d'atteinte des députés et qui échappent à leur surveillance. C'est inadmissible. Ce n'est pas plus admissible que nous placions la question extrêmement importante des relations fédérales-provinciales dans le champ de la compétence du cabinet du premier ministre qui ne comparait pas devant les comités permanents ou n'a pas l'habitude de le faire.

M. O'Connell: Puis-je poser une question au député?

M. Clark (Rocky Mountain): Oui.

M. O'Connell: Le député veut-il dire, lorsqu'il parle d'irresponsabilité de la part du personnel du premier ministre, que les membres du cabinet du premier ministre, par exemple, comme les membres du cabinet du président des États-Unis devraient comparaître devant des comités et être interrogés? Propose-t-il l'adoption d'un régime présidentiel? Chacun des membres du personnel du premier ministre relève d'un ministre, et ce ministre peut être interrogé ici. Il en va de même pour tous les autres ministres.